

Maurice Arnold de Forest bespricht mit Pierre Bonna, Chef der Abteilung für Auswärtiges im Eidgenössischen Politischen Departement, die Errichtung einer liechtensteinischen Gesandtschaft in Bern

Zusammenfassung der Unterredungen zwischen Maurice Arnold de Forest, Graf von Bendern, und Pierre Bonna, Chef der Abteilung für Auswärtiges im Eidgenössischen Politischen Departement, von de Forest erstellt zuhanden von Fürst Franz Josef II.

[1]

17.7.1944, Zürich

Memorandum

Comme suite à la correspondance annexée, [2] je visitai le ministre Bonna le 30 juin à Berne et lui demandai d'arranger un entretien de S.A.S [Son Altesse Sérénissime] [Franz Josef II.] avec M. [Monsieur] [Marcel] Pilet-Golaz pour le 20 juillet ou les jours suivants.

Après avoir accepté, le Ministre déclara qu'il serait utile que M. Pilet-Golaz connaisse à l'avance le sujet de l'entretien, et me demanda si je pouvais le lui communiquer.

En faisant alors des réserves sur le caractère privé et strictement confidentiel de ma mission, je lui indiquai les grandes lignes du projet et mentionnai le frère de S.A.S. [Heinrich] comme le représentant qui pourrait être éventuellement désigné (voir annexe).

M. Bonna accueillit personnellement très favorablement le projet. Il déclara que les doubles fonctions des Drs. [Josef] Hoop et [Alois] Vogt conduisaient à des malentendus fréquents. La pratique de Vaduz d'entretenir parfois des relations directes avec d'autres départements fédéraux ou avec d'autres Etats, sans passer par le Département Politique, n'était pas toujours favorable.

Il comprenait que le Prince aime s'assurer, au cours de la crise européenne imminente, d'un contact normal, régulier et étroit avec le Conseil Fédéral. Il souligna la bonne volonté du Conseil Fédéral envers le Prince, en référerait à M. Pilet-Golaz, et me fixerait un nouveau rendez-vous avant la rencontre de ce dernier avec le Prince.

Je crus bon, alors, de dire à M. Pilet-Golaz que l'on avait exprimé quelque part des doutes sur l'attitude du Reich envers cette question. [3] M. Bonna parut étonné de cette appréhension et déclara ne pas la partager.

Je quittai le Ministre après lui avoir encore rappelé le caractère tout confidentiel de notre entretien, qu'il s'engagea à respecter comme tel.

Le Ministre me téléphona pour me demander de le revoir le 12 juillet, et je me rendis donc à cette date à Berne.

Originaldokument



Im Text erwähnte Personen

Bonna Pierre, schweiz. Diplomat, Forest Maurice Arnold de, Graf von Bendern, Hoop Josef, Dr. phil. Dr. iur., Regierungschef, Landtagspräsident, Liechtenstein Franz Josef II. von, reg. Fürst, Liechtenstein Heinrich (Hartneid) von, Prinz, Diplomat, Botschafter, Pilet-Golaz Marcel, Dr. iur., Schweizer Bundesrat, Vogt Alois, Dr. iur., Rechtsanwalt, Regierungschef-Stv., Landtagsabgeordneter

Im Text erwähnte Körperschaften

Themen

Gesandtschaften, Schweiz

M. Bonna me déclara que M. Pilet-Golaz verrait le Prince avec grand plaisir dès son retour et me pria d'arranger ce rendez-vous par téléphone avec lui aussitôt que le Prince serait arrivé à Vaduz.

M. Bonna me dit, alors, que M. Pilet-Golaz envisageait, avec une faveur marquée, la création d'une légation. La question intéressait tout le Conseil Fédéral, mais il n'y avait aucune raison de supposer que ce dernier ne partagerait pas l'avis de M. Pilet-Golaz.

M. Pilet-Golaz craignait, cependant, que la personnalité d'un proche parent du Prince ne donne, peut-être, trop d'éclat à la mission, et ne soit en déséquilibre avec le reste du Corps Diplomatique. Il craint le snobisme à Berne etc. Ne pourrait-on pas trouver une personnalité de la haute bourgeoisie qui serait, par exemple, un chargé d'affaires au lieu d'un ministre.

Quant à la question de l'Allemagne, les craintes n'étaient pas du tout partagées par M. Pilet-Golaz, et le danger était considéré comme nul.

Je crus bien de répondre au Ministre que la question de prestige était précisément considérée comme importante, car c'était justement d'un certain manque de prestige et de considération aux yeux de l'étranger dont souffrait, malheureusement, le Gouvernement de Vaduz dans les conditions existantes. Le Ministre dut reconnaître le bien-fondé de ce point de vue.

Je dis, ensuite, que la découverte d'un représentant qualifié dans le cercle d'une haute bourgeoisie du Liechtenstein me paraissait très difficile, et le Ministre me parut impressionné par cette difficulté.

Je quittai le Ministre en lui déclarant que je soumettrais un compte-rendu de nos conversations à Son Altesse Sérénissime.

Conclusions

J'ai l'impression que la Suisse, pour sa convenance, accueille avec faveur la création d'une légation, et qu'elle n'approuve pas le fonctionnement actuel des relations du Liechtenstein avec elle. Je crois, cependant, qu'elle aimerait tenir, avec la Légation du Liechtenstein à Berne, un instrument utile et docile, et se prêtant à toute sa volonté. Elle ne tient, donc, pas à ce qu'une personnalité particulièrement marquante figure à la tête de cette légation.

L'intérêt du Prince et de la Principauté est, contradictoirement, de rehausser le prestige du Liechtenstein, et d'avoir comme chef de la Légation à Berne un personnage jouissant d'une certaine considération sociale, et sachant maintenir, avec une assez de fermeté mais aussi avec tact, vis-à-vis de la Suisse et des pays étrangers, le droit international et le statut d'indépendance du Liechtenstein.

Les deux intérêts doivent s'accorder au cours des prochaines conversations, car je crois la Suisse désireuse d'aboutir. [4]

Annexe

Explications données à M. Bonna sur sa demande de connaître le sujet du prochain entretien du Prince avec M. Pilet-Golaz. Je dis: -

"Je crois que S.A.S. désirerait connaître les vues du Conseil Fédéral sur la question du rétablissement éventuel, dans un avenir très rapproché, de son représentant diplomatique à Berne.

Les évènements en Europe vont sans doute se précipiter. Une crise bouleversant l'Europe centrale doit être le dénouement inévitable de cette guerre.

Dans ces conditions ne faudrait-il peut-être pas songer à normaliser, dès à présent, les relations entre Vaduz et Berne, lesquelles à Vaduz fonctionnent actuellement un peu au petit bonheur, et à remplacer le téléphone du Regierungschef à Vaduz par le rétablissement d'un représentant attitré du Prince à Berne en la personne, par exemple, d'un proche Parent de S.A.S.

En complément aux avantages qui en résulteraient pour la Principauté dans ses relations avec la Suisse, le renouvellement de cette relation diplomatique normale ne clarifierait-il pas, aux yeux de l'étranger, la situation existante entre le Liechtenstein et la Suisse, et ne contribuerait-il pas ainsi à faciliter pour la Suisse l'exercice de la représentation du Liechtenstein auprès des Puissances étrangères?"

[1] LI HALV, Karton 630, Akt Errichtung der liechtensteinischen Gesandtschaft Bern 1944 (b).

[2] Dem Dokument liegt die Abschrift eines Schreibens von Bonna an de Forest vom 26.6.1944 bei (hier nicht wiedergegeben), in dem Bonna sich bereit erklärte, de Forest zu empfangen.

[3] Anspielung auf die Vorbehalte der Regierung gegen die Errichtung einer Gesandtschaft, vgl. LI HALV, Karton 630, Akt Errichtung der liechtensteinischen Gesandtschaft Bern 1944 (d), Memorandum der Regierung, 9.6.1944.

[4] Tatsächlich einigten sich Franz Josef II. und der Bundesrat bereits im August darauf, die Gesandtschaft zu errichten und Prinz Heinrich mit deren Leitung zu betrauen.